

Coûts de la santé et primes d'assurance-maladie obligatoire

**Les coûts de la santé étant finalement maîtrisés en 2018, la SVM
préconise une baisse des primes 2019 pour la population vaudoise**

Les derniers chiffres disponibles font apparaître une possible baisse des coûts de la santé à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) en 2018, y compris dans le canton de Vaud. La hausse des primes vaudoises 2018 de 6,4% était donc largement inappropriée et la population mérite une baisse compensatoire des primes en 2019. Quant aux cabinets médicaux vaudois, leurs coûts sont aussi parfaitement sous contrôle.

Les derniers chiffres publiés (<https://www.sasis.ch/kostenmonitoring/fr>) du monitoring des coûts de la santé à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) montrent que contrairement aux prévisions alarmistes effectuées l'an dernier, nous sommes en train d'assister non pas à une forte hausse des coûts de la santé en 2018, mais potentiellement à une baisse qui pourrait même atteindre 3%. Entre 2016 et 2017, la hausse a par ailleurs été contenue à 2,15% au niveau suisse (VD = 1,56%).

Dans le canton de Vaud, la hausse moyenne des primes 2018 de 6,4% pour les adultes a par conséquent été plus qu'inappropriée. Et toute nouvelle hausse pour 2019 apparaîtrait peu justifiable. Au contraire, puisque les assurés vaudois auront payé trop de primes en 2018 (environ 150 millions si la différence finale entre les primes perçues et les coûts réels s'établit à 5%), une baisse à titre compensatoire sur l'année 2019 semblerait même logique.

Il convient par ailleurs de relever que la hausse des dépenses imputable aux cabinets médicaux vaudois n'a finalement été que de 1,88% en 2017 (CH = 1,94%) et qu'une baisse des dépenses de 3,06% (CH = -1,77%) est pour l'heure prévue en 2018.

« Même si les prévisions actuelles pour 2018 sont peut-être influencées à la baisse par un léger retard de facturation, il apparaît d'ores et déjà clairement que les médecins installés dans le canton de Vaud ne sont ni la cause passée des hausses de primes massives de l'an dernier, et encore moins la cause future d'une éventuelle nouvelle hausse cette année » explique le Dr Philippe Eggimann, président de la Société vaudoise de médecine.

Un plaidoyer pour la motion Feller/Thorens

L'énorme décalage entre les projections effectuées en 2017 à l'heure de fixer les primes 2018, en particulier dans le canton de Vaud, et les chiffres réels a posteriori des coûts à charge de l'AOS constitue un argument de poids supplémentaire pour la [motion Feller/Thorens](#) déposée en mai au Conseil national: « Faire établir des statistiques incontestées par un organisme indépendant: un préalable indispensable au pilotage du système de santé ».

Pour rappel, ce texte est soutenu par la SVM et la FMH et même le Conseil fédéral recommande de l'accepter. Aujourd'hui personne ne sait réellement comment est constitué le « pool de données SASIS » et la méthodologie employée, ni comment est formulé le mandat OFSP de monitoring des coûts qui est confié à SASIS.

Contacts :

Dr Philippe Eggimann, président SVM, 079 439 4935

M. Pierre-André Repond, secrétaire général SVM, 079 470 40 75